

SERVICE / DIVISION	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Planification de projets	No SD SD-2024-5927
OBJET	Recommander au conseil d'autoriser le paiement à Construction DJL inc. des travaux d'aménagement du dépôt à neige situé en front du rang St-Elzéar, à l'ouest de la montée Saint-François	
No dossier(s) interne(s) :		
No LV :	NE S'APPLIQUE PAS	
DISTRICT(S) :	03-Val-des-Arbres 10-Auteuil	
Date CE souhaitée :	2024-11-27	
Demande d'achat : Oui CT requis : Oui Montant : 372 391,02 \$ Type de contrat : Exécution de travaux Résultat : Construction DJL inc. Unité(s) administrative(s) concernée(s) Service des immeubles, parcs et espaces publics Financement No Règlement L-13080-F Titre Décrétant un emprunt maximal de 4 700 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux de réfection, de mise aux normes et de réaménagement pour les bâtiments, les stationnements, le mobilier d'éclairage et les équipements aquatiques, des travaux d'accessibilité universelle, d'économie d'énergie et de développement durable ainsi qu'à l'acquisition d'équipements, de mobilier urbain et de mobilier de bureau		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
Date	No résolution	Objet
2022-07-13	CM-20220713-672	BAIL EN FAVEUR DE CONSTRUCTION DJL INC.
Résumé		
Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou		
APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier		
et résolu à l'unanimité:		
d'approuver le bail à intervenir entre Construction DJL inc. et Ville de Laval concernant la location d'une partie du lot 2 072 870 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 110 000 mètres carrés, pour une période de 4 ans et 6 mois, soit du 1er novembre 2022 au 30 avril 2027, et ce, selon les termes et conditions mentionnés dans ce bail;		
d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.		
ADOPTÉ		
(SD-2022-3002)		

SERVICE / DIVISION	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Planification de projets	No SD SD-2024-5927
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Les parties ont signé, depuis plus de 20 ans, plusieurs baux permettant à la Ville l'usage, d'un chemin d'accès et de dépôt à neige situés sur une partie du lot 2 072 870, propriété de Construction DJL Inc.. Par sa résolution CM-20220713-672, le conseil a approuvé un bail entre Construction DJL inc. et Ville de Laval concernant la location d'une partie du lot 2 072 870 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 110 000 mètres carrés, pour l'agrandissement du dépôt à neige passant d'une capacité de 200 000 mètres cubes à 850 000 mètres cubes annuellement et ce, pour une période de 4 ans et 6 mois, soit du 1er novembre 2022 au 30 avril 2027. Considérant que les besoins de la Ville nécessitent l'utilisation du dépôt à neige à long terme. Pour être en mesure de recevoir cette quantité de neige, une modification des lieux anciennement loués a été nécessaire. Il a fallu procéder à des modifications des installations et procéder à certains travaux. Il a été convenu au point 5.1.2 de l'entente que les dépenses réelles encourues par Construction DJL Inc. pour la mise en place d'infrastructures ou autres frais engendrés par le déplacement du site de dépôt à neige, jusqu'à concurrence de l'estimé actuel de 285 000 \$ seraient absorbés par la Ville. La Ville est responsable des frais afférents d'un montant de 50 729 \$ pour la modification du certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. À ces montants s'ajoutent les taxes.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Le présent investissement de 340 043 \$ (taxes nettes incluses) s'inscrit dans le cadre du programme « Aménagement et maintien d'actifs - Parcs et espaces publics » pour lequel un montant de 14 348 000 \$ est prévu en 2024 au PTI. Financement : règlement d'emprunt L-13080-F		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU recommander au conseil d'autoriser le paiement à Construction DJL inc. des travaux d'aménagement du dépôt à neige situé en front du rang St-Elzéar, à l'ouest de la montée Saint-François et ce, jusqu'à concurrence de 372 391,02 \$ (taxes comprises). (DA: 1824800) d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au règlement L-13080-F un montant de 340 100 \$ (taxes nettes incluses) sur un terme de 10 ans.		

SERVICE / DIVISION	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Planification de projets	No SD SD-2024-5927
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1824800 Coût estimé affectant l'année en cours : 340 042,64 \$ CM requis :Oui		
Annotation(s) Seulement la première recommandation est requise au CM.		
Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.		
JETTE, Monsieur FRANCOIS (44743) _____ Trésorier		2024-11-25 _____ AN - MS - JR